

Réf : DCM202422

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	19	27

Date de la convocation : 07/03/2024

Notifiée aux élus le : 07/03/2024

Date de l'affichage : 07/03/2024

OBJET : DMG - Bilan des marchés
publics – année 2023
Prise d'acte

SÉANCE DU MERCREDI 20 MARS 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT MARS à 17h30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 07 mars 2024 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENT-E-S : Pierre MAUMÉJEAN, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Véronique BONVICINI, Janine LHUILLIER, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARÈS, Christian GROUL, Yves GRAS, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Maguelone CHAREYRE, Stéphanie PIERRON, Nathalie LALLOUETTE, Joachim RAMS, Olivier BERTRAND.

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :
Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN
Gilles TRAUJLET à Arnaud FOUREL
Patricia VAN DER LINDE à Jean-Claude CAMPOS
Michel LEBLANC à Régis VIANET
Alain BAILLIEU à Christian LAPISARDI
Jean-Claude BASCHIOU à Christian GROUL
Cédric BONATO à Joachim RAMS
Carine VANDERBISTE à Olivier BERTRAND

ABSENTS NON-REPRESENTÉS : Maryline POUGENC, Stéphane PIGNAN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christine DUCHANGE

Rapporteur : Régis VIANET, Conseiller municipal délégué

Conformément à la réglementation en vigueur, le conseil municipal est invité à prendre connaissance du récapitulatif des marchés publics passés en 2023 (ci-annexé).

- Le conseil municipal est invité à prendre acte de cette information.

Le conseil municipal, oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Le conseil municipal prend acte de cette information

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 24/04/2024

Le Maire,
Pierre MAUMÉJEANPour le Maire par Délégation
Le Directeur Général des Services,
Christophe BARONI

Résultats du vote :

Délibération 2024-23	DMG - Bilan des marchés publics – année 2023 - Prise d'acte	Pour :	27	UNANIMITE
		Contre :	0	NEANT
		Abstention	0	NEANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication